



# territoire d'énergie

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Méthamoly à Saint-Denis-sur-Coise dans la Loire (42)

## Le biométhane : une énergie locale, circulaire et durable

**Territoire d'énergie Auvergne-Rhône-Alpes valorise  
un mix énergétique bas carbone.**

TEARA a produit ce document pédagogique, dans le cadre d'une convention entre GRDF et TEARA, pour les curieux qui souhaitent mieux comprendre cette énergie : le biométhane. Il s'agit d'un gaz vert disponible pour tous les territoires raccordés aux réseaux de gaz existants !

## « GAZ NATUREL » ET « BIOMÉTHANE » : DEUX TERMES BIEN DIFFÉRENTS !

Dans l'imaginaire collectif, « naturel » pourrait signifier « bio » et « durable » mais non !

Associé au mot gaz, « naturel » signifie que c'est une ressource naturellement présente dans le sous-sol et qu'il faut extraire et brûler afin de libérer l'énergie, ce qui libère également du CO<sub>2</sub> au passage. Le CO<sub>2</sub> est responsable des gaz à effet de serre et des effets du changement climatique. Le gaz naturel est donc une énergie fossile, composé essentiellement de méthane (CH<sub>4</sub>). C'est une ressource limitée, non renouvelable et c'est un hydrocarbure, au même titre que le pétrole par exemple. Dans le langage courant, on l'appelle « gaz de ville ».

L'Union Européenne (UE) n'est pour l'instant pas indépendante au niveau de cette énergie. En 2024, l'UE a en effet importé 51,7 milliards de mètres cubes de gaz de Russie et souhaite d'ici 2027 interdire toutes les importations de gaz russe.

Face aux enjeux environnementaux, à la nécessité de réduire notre dépendance aux énergies fossiles, une autre solution s'impose : le biométhane.

Il s'agit d'une énergie renouvelable, produite localement à partir de déchets organiques, agricoles ou issus des collectivités et pouvant être injecté dans les réseaux de gaz existants.

Réception des biodéchets à Méthamoly.

## Pourquoi choisir le biométhane ?



Le biométhane émet 5x moins de CO<sub>2</sub> que le gaz naturel.



Le biométhane peut circuler dans les infrastructures existantes et votre chaudière est généralement déjà compatible au gaz vert.



Le biométhane est produit localement à partir de déchets organiques, et réduit la dépendance aux énergies fossiles.



Le biométhane s'inscrit dans une logique d'économie circulaire en transformant les biodéchets en énergie renouvelable.

## Le saviez-vous ?

Le terme « énergies renouvelables » est défini dans le code de l'énergie (article L211-2) :

« L'énergie produite à partir de sources renouvelables, ou "énergie renouvelable", est une énergie produite à partir de sources non fossiles renouvelables, à savoir l'énergie éolienne, l'énergie solaire thermique ou photovoltaïque, l'énergie géothermique, l'énergie ambiante, l'énergie marémotrice, houlomotrice ou osmotique et les autres énergies marines, l'énergie hydroélectrique, la biomasse, les gaz de décharge, les gaz des stations d'épuration d'eaux usées et le biogaz. »

Disponible sur le site internet :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/>



## Le sachiez-vous ?

Le biométhane a les mêmes compositions que le gaz naturel, principalement composé de méthane pur. **Le biométhane est un gaz issu de la purification du biogaz** car celui-ci est composé essentiellement de méthane (CH<sub>4</sub>) et de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Selon la base de données SINOE de l'ADEME, il y a près de :

**1 800**

unités de méthanisation en France en 2025.

ce qui représente :

**11.6**

TWh de biométhane injecté dans un réseau de gaz naturel.

### Dans vos territoires, est-ce que vos biodéchets sont valorisés ?

Près de 50% des Français ont accès à une solution de tri des biodéchets mise en place par leur collectivité d'après GRDF.

Pour continuer à déployer cela, des fiches pratiques à destination des collectivités, EPCI et syndicats en charge des collectes sont disponibles ici :

<https://www.ecologie.gouv.fr>

*Des entreprises, telle que Prodeval sur l'image, sont spécialisées dans le traitement et la valorisation du biogaz issu de la méthanisation de déchets organiques.*

Selon GRDF, le biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel représentera :

**20%**

de la consommation nationale de gaz en 2030.

Et la France pourra couvrir

**100%**

de sa demande en gaz grâce aux gaz verts en 2050.

### Quels autres types de gaz existent ?

Il y a le **propane** et le **butane**, qui sont des énergies fossiles, utilisés lorsqu'il n'y a pas de raccordement au réseau de gaz naturel. Ils sont obtenus suite à l'extraction de pétrole, de gaz naturel ou issus du raffinage du pétrole. On dit que ce sont des « gaz de pétrole liquéfié (GPL) » car ils sont stockés sous forme liquide. Le gaz butane est plutôt utilisé à l'intérieur et le gaz propane ne craint pas le froid, donc il peut être utilisé à l'extérieur. Ils peuvent être conditionnés et transportés très facilement en citerne ou en bouteille. **Les facteurs d'émissions en grammes équivalent CO<sub>2</sub> par kWh pour le butane et le propane sont d'environ 270**, ce qui est légèrement supérieur au gaz naturel.

À noter qu'il existe désormais du **biopropane** et du **biobutane**, dont les **facteurs d'émissions en grammes équivalent CO<sub>2</sub> par kWh sont de 42**, d'après France Gaz Liquides.

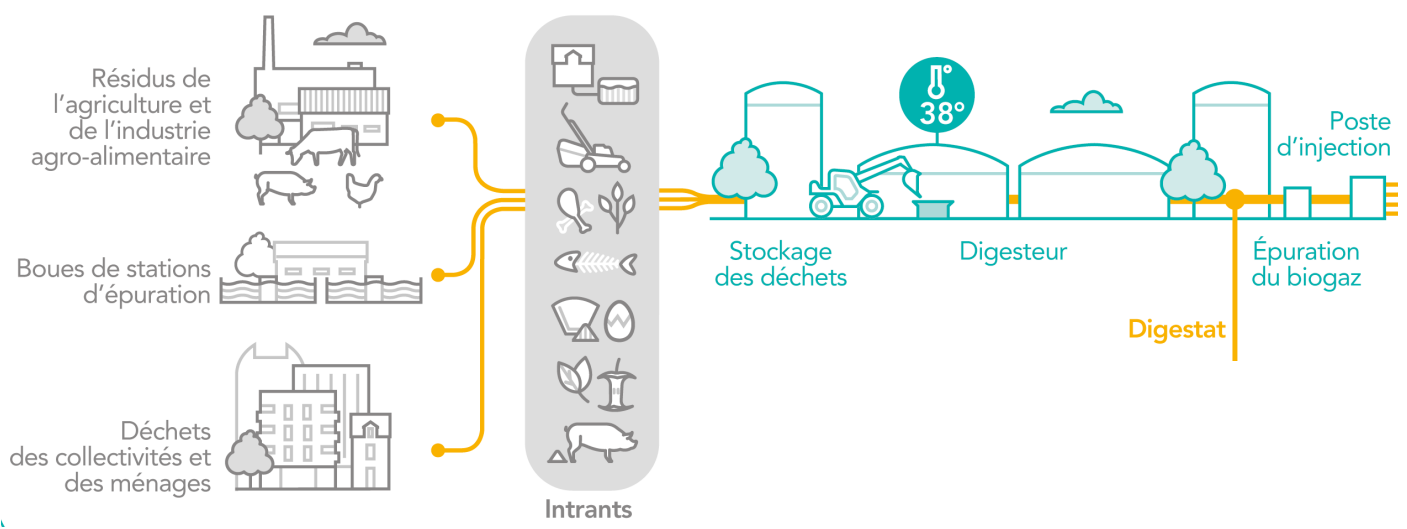
Dans le langage courant, ils peuvent être nommés des biogaz. Ceux-ci sont essentiellement issus de la **transformation d'huiles végétales ou graisses animales**.



# PRODUIRE DU BIOMÉTHANE

*Nous devons impérativement limiter notre impact sur l'environnement. Il existe des manières vertueuses de produire ce gaz vert. Les voilà!*

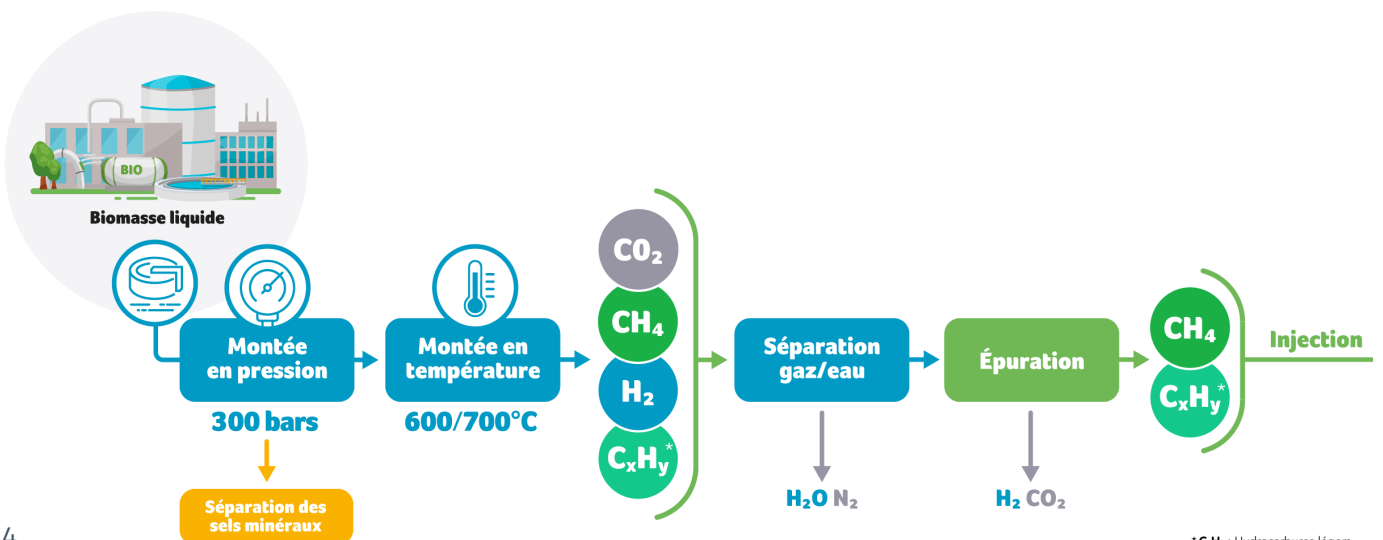
**MÉTHANISATION** : La méthanisation est basée sur la dégradation de la matière organique par des micro-organismes, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène, donc en milieu « anaérobie » et permet de produire du biométhane.



*Le saviez-vous ?*

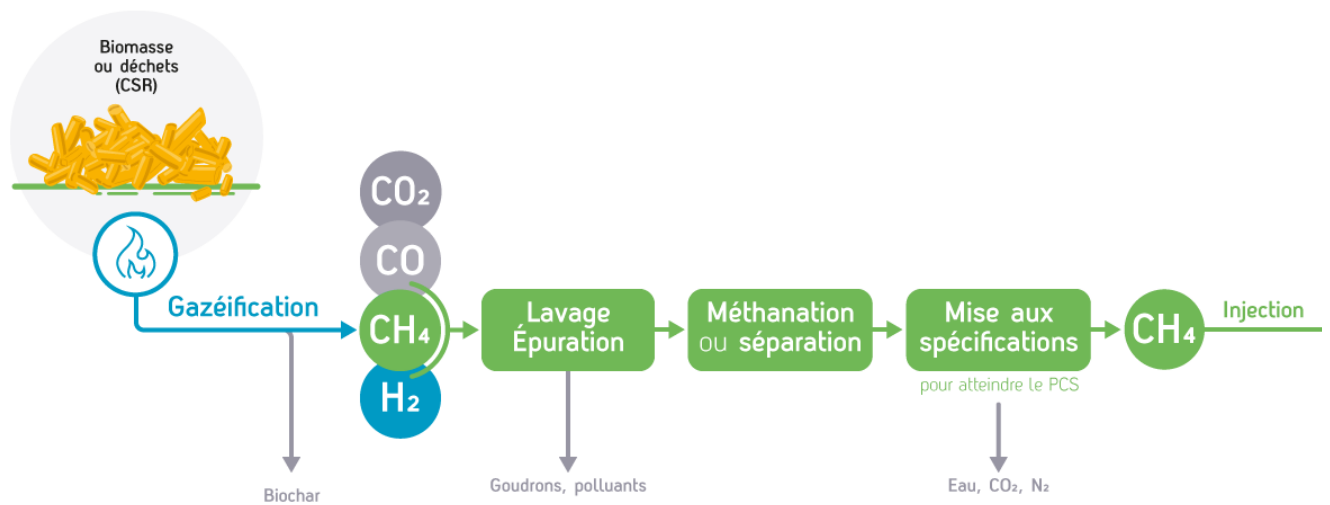
Le processus de méthanisation permet aussi de produire du **digestat**. C'est un **fertilisant naturel** utilisé par les agriculteurs et qui remplace les engrais chimiques !  
*À noter que ces procédés (méthanisation, gazéification, pyrogazéification) peuvent également produire de l'électricité !*

**GAZÉIFICATION HYDROTHERMALE** : Ce process consiste à valoriser des résidus et des déchets organiques humides/ liquides (boues, effluents agricoles) à haute température et haute pression pour notamment produire du biométhane.



\*C<sub>x</sub>H<sub>y</sub> : Hydrocarbures légers

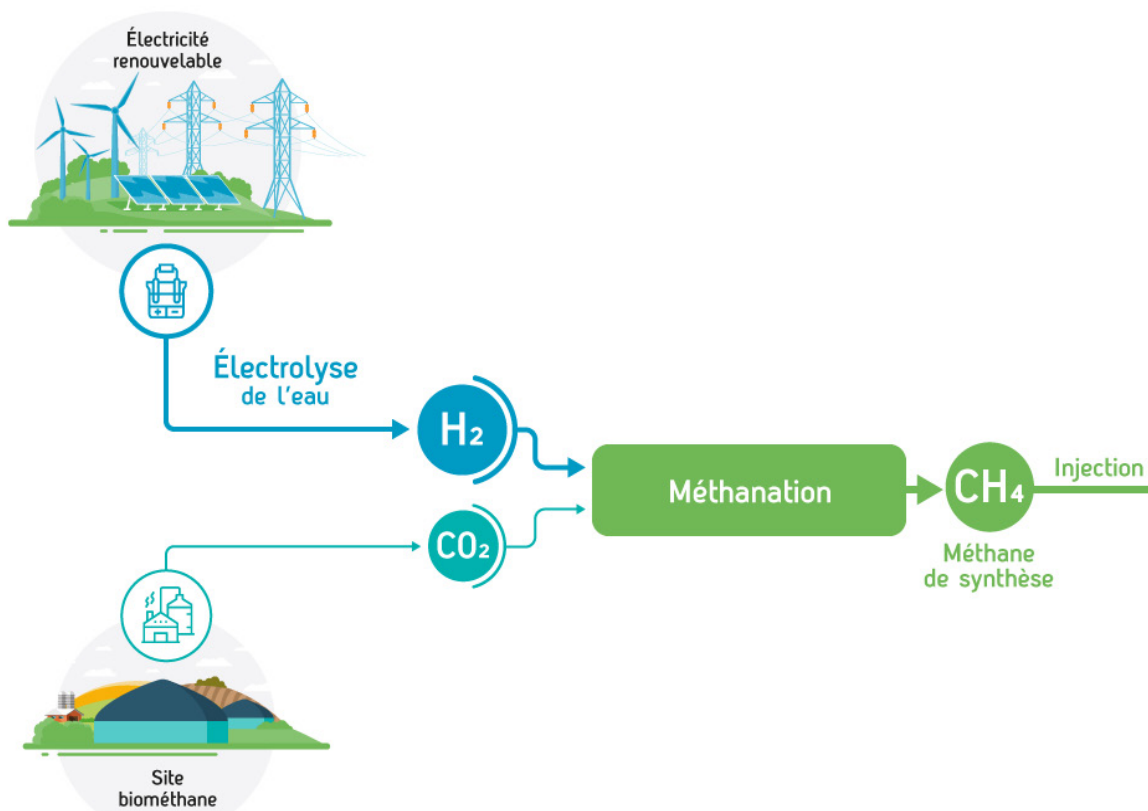
**PYROGAZÉIFICATION OU GAZÉIFICATION PAR PYROLYSE** : Pyrogazéifier permet de chauffer à environ 1000 degrés, en présence d'une faible quantité d'oxygène pour produire du biométhane.



*Le saviez-vous ?*

Un **Combustible Solide de Récupération (CSR)** est préparé principalement à partir de déchets non dangereux et a un pouvoir calorifique élevé (supérieur ou égal à 12 000 kJ/kg), c'est-à-dire qu'il dégage beaucoup de chaleur lorsqu'il brûle. Cela est donc parfait pour produire de l'énergie (électricité, gaz, chaleur) !

**MÉTHANATION** : La méthanation est un procédé qui vise à créer une réaction en combinant de l'hydrogène (H<sub>2</sub>) avec du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ou du monoxyde de carbone (CO) pour produire du biométhane.



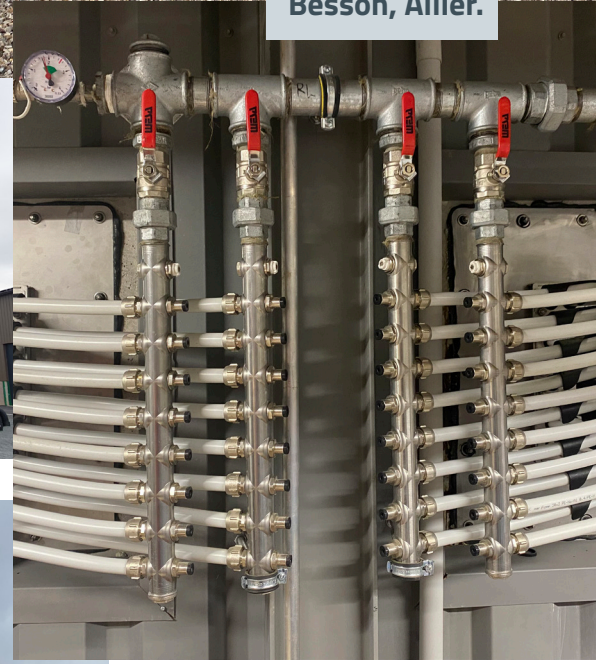
# À quoi ressemblent les unités de méthanisation ?

*\*Réalisées avec les syndicats d'énergies  
et/ou leurs sociétés d'économies mixtes.*



**Besson, Allier.**

**Vallon-en-Sully, Allier.**



**Marcel-en-Marcillat, Allier.**





CVE Montbrison, Loire.



Chappes, Allier.



Méthamoly, Saint-Denis-sur-Coise, Loire.



# CONSOMMER DU BIOMÉTHANE

*Une fois produit, ce gaz vert est injecté dans le réseau et peut avoir différents usages :*



## CHAUFFAGE (INDIVIDUEL OU COLLECTIF)

Bénéfice du biométhane : Une chaleur douce et confortable.

Sachez qu'il est également possible de combiner deux technologies en installant une **pompe à chaleur hybride**, ce qui permet d'utiliser une chaudière Très Haute Performance Énergétique (THPE) en appoint uniquement lors des grands froids.



**Les chaudières gaz THPE (Très Haute Performance Énergétique) peuvent être utilisées dans de nombreux locaux gérés par des acteurs (para)publics :**

Par exemple :

- Les mairies et autres bâtiments administratifs.
  - Les écoles.
  - Les gymnases.
  - Les piscines municipales.
- Les centres sportifs ou établissements de santé.
  - Les cantines scolaires.
  - Les restaurants administratifs.
- Les cuisines centrales ou industrielles.
  - Les maisons de retraite.
  - Les logements sociaux.

La plupart des syndicats d'énergies proposent un accompagnement technique aux communes souhaitant améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments publics !

**Renseignez-vous auprès de chaque syndicat. Retrouvez leurs contacts sur notre site internet : <https://teara.fr/>**

Les particuliers sont invités à aller sur le site internet national qui rassemble diverses aides pour la rénovation énergétique de leurs logements :

<https://france-renov.gouv.fr/>

*Le saviez-vous ?*

Choisissez une pompe à chaleur hybride après avoir isolé votre passoire thermique (sinon vous allez consommer trop d'énergie !) et rendu votre bâtiment étanche. Pensez également à installer une ventilation double flux pour une bonne qualité de l'air intérieur !

**CERCLE VERTUEUX DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE**

**ÉTANCHÉITÉ  
VENTILATION  
ISOLATION**



## EAU CHAUDE SANITAIRE

Bénéfice du biométhane : Une eau chaude en quantité et à la demande.

Pensez toutefois à préserver notre ressource en eau : selon l'ADEME, **une douche de 5 minutes consomme déjà 35 litres d'eau !**

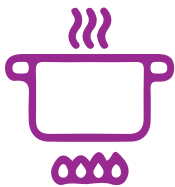
Pour plus de sobriété énergétique, la chaudière au biométhane peut être associée à des **panneaux solaires thermiques**.



Plusieurs syndicats d'énergies ont obtenu une subvention appelée le « Fonds Chaleur » de l'ADEME pour développer des projets en chaleur renouvelable. Les collectivités peuvent contacter leur syndicat d'énergies ou la métropole le cas échéant.

**Renseignez-vous auprès de chaque syndicat. Retrouvez leurs contacts sur notre site internet : <https://teara.fr/>**

**Renseignements nationaux sur le Fonds Chaleur ici : <https://fondschaleur.ademe.fr/>**



## CUISSON

Bénéfice du biométhane : Une cuisson maîtrisée, réactive et adaptée à la restauration collective sans changer l'équipement gaz naturel existant.



## MOBILITÉ

Bénéfice : Le BioGNV émet moins de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), d'oxydes d'azote (NOx), et de particules fines.

Par conséquent, la qualité de l'air est meilleure.

Mais le mieux reste de se déplacer à pied pour des trajets décarbonés ! Selon le SDES (statistique publique de l'énergie, des transports, du logement et de l'environnement), ceux-ci représentent 9% des trajets domicile-travail.

Les transports en commun sont quant à eux utilisés dans 12% des trajets domicile-travail, et parfois les bus roulent au BioGNV !

## *Le saviez-vous ?*

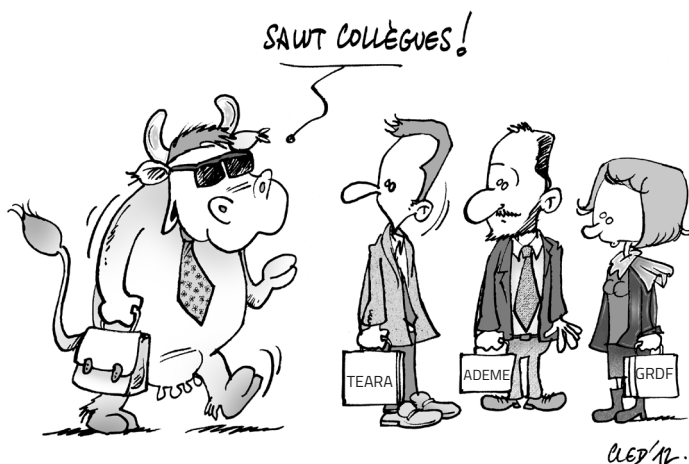
GNV = Gaz Naturel pour Véhicule.

BioGNV = C'est la même chose que le biométhane (détails en page 3), mais pour les véhicules !

**En bref, en roulant au BioGNV, vous participez à une économie circulaire territoriale où les déchets deviennent un carburant ! Dans le langage courant, on peut aussi faire un raccourci et dire « je roule au biogaz ! ».**



# DES SYNDICATS D'ÉNERGIES AU CŒUR DES ENJEUX LOCAUX DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



## UNE INGÉNIÉRIE TERRITORIALE ADAPTÉE AUX BESOINS

*Les syndicats d'énergies au sein d'Auvergne-Rhône-Alpes peuvent agir dans le domaine des énergies renouvelables selon les besoins des collectivités (conseils, études techniques, administratives et/ou financières), avec des sociétés d'économies mixtes si besoin.*

*En lien avec les partenaires européens, nationaux, régionaux ou locaux, et avec une structure publique au sein de chaque territoire, les syndicats d'énergies sont au plus près des collectivités et intercommunalités pour agir au cœur des enjeux locaux de transition énergétique !*

## VALORISEZ VOTRE ENGAGEMENT !

### PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE (TETE) - ADEME

Ce dispositif permet de structurer votre transition écologique et comprend par exemple une liste d'actions concrètes via un référentiel Climat-Air-Énergie.

Vous pouvez valoriser la promotion de carburants alternatifs tel que le bioGNV ou encore la production de biométhane. Vous pourrez alors essayer de bénéficier d'une labellisation Climat-Air-Énergie pour valoriser votre territoire et faire reconnaître le travail de vos équipes !

À noter qu'il existe également un référentiel Économie circulaire particulièrement intéressant pour soutenir l'économie locale & réduire le gaspillage par exemple.

Les référentiels sont disponibles sur le site internet de l'ADEME :  
<https://www.territoiresentransitions.fr/>

### PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ GAZ VERT - GRDF

GRDF propose ce dispositif pour :

- Mettre en valeur les territoires engagés au niveau de la production de gaz vert.
- Partager des initiatives et expériences.
- Soutenir des projets innovants.

GRDF organise de nombreux appels à projets, découvrez-les sur leur site internet :

<https://innovation.grdf.fr/>



# À VOUS DE JOUER !

**VRAI** OU **FAUX**

Le biométhane produit autant de CO<sub>2</sub> que le gaz naturel fossile.

Le biométhane est principalement produit à partir de déchets organiques, sans impacter les cultures alimentaires.

Il faut changer d'équipement pour consommer du biométhane.

La production de biométhane ne suffira pas à couvrir tous les besoins en énergie d'ici 2050.

Si mon territoire ne produit pas de biométhane, je ne peux donc pas en consommer.

Le biométhane est bon pour l'environnement mais coûte plus cher en terme de production.

Le biométhane, c'est bien mais c'est plus carboné que l'électricité photovoltaïque.



RÉPONSES  
EN PAGES 12 ET 13 !

# RÉPONSES DU VRAI / FAUX !

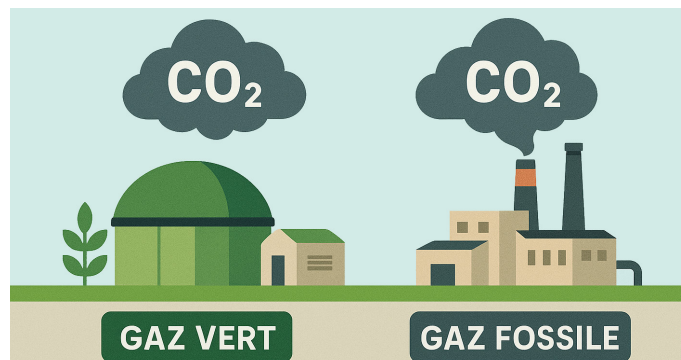
LE BIOMÉTHANE PRODUIT AUTANT DE CO<sub>2</sub> QUE LE GAZ NATUREL FOSSILE.

**FAUX**

Le gaz vert, issu de la valorisation de déchets organiques, émet

**jusqu'à 5 fois moins de CO<sub>2</sub>**

sur l'ensemble de son cycle de vie.



LE BIOMÉTHANE EST PRINCIPALEMENT PRODUIT À PARTIR DE DÉCHETS ORGANIQUES, SANS IMPACTER LES CULTURES ALIMENTAIRES.

**VRAI**

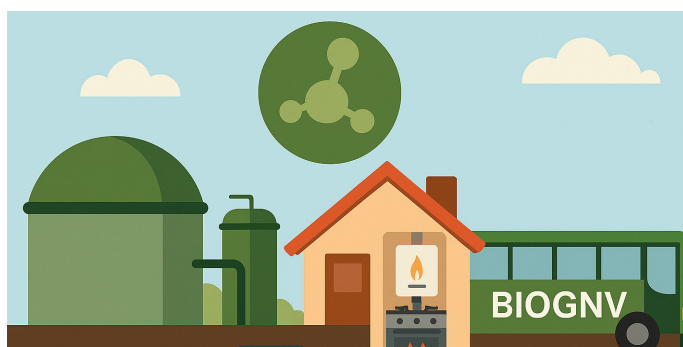
Les intrants utilisés pour produire du biométhane proviennent majoritairement de

**déchets agricoles, agroalimentaires ou ménagers,**

et non de cultures destinées à l'alimentation humaine ou animale.

IL FAUT CHANGER D'ÉQUIPEMENT POUR CONSOMMER DU BIOMÉTHANE.

**FAUX**



**Le biométhane peut être injecté dans les réseaux existants**

et utilisé dans les chaudières, cuisinières ou véhicules sans modifications techniques.

LA PRODUCTION DE BIOMÉTHANE NE SUFFIRA PAS À COUVRIR TOUS LES BESOINS EN ÉNERGIE D'ICI 2050.

**VRAI**

Les projections montrent que la production nationale de biométhane ne suffira pas seule à couvrir tous les besoins.

**Le biométhane joue et jouera donc un rôle essentiel au sein d'un mix énergétique décarboné,**

en complément d'autres sources renouvelables.



SI MON TERRITOIRE NE PRODUIT PAS DE BIOMÉTHANE, JE NE PEUX DONC PAS EN CONSOMMER.

**FAUX**



**Tous les territoires desservis peuvent en bénéficier**

puisque le biométhane est injecté dans les réseaux de gaz existants.

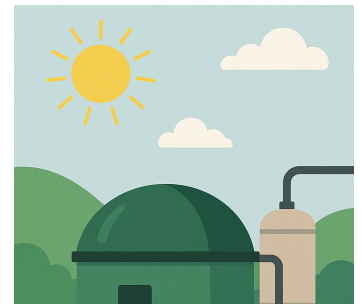
LE BIOMÉTHANE EST BON POUR L'ENVIRONNEMENT, MAIS COÛTE PLUS CHER EN TERME DE PRODUCTION.

**VRAI**

Il est plus coûteux à produire, mais son impact environnemental est bien meilleur. Des aides existent pour accompagner la transition, notamment :

**la possibilité pour les collectivités locales de préempter les garanties d'origine biométhane**

issues des méthaniseurs du territoire.



LE BIOMÉTHANE, C'EST BIEN MAIS C'EST PLUS CARBONÉ QUE L'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE.

**FAUX**

**Selon GRDF, les facteurs d'émission en grammes équivalent CO<sub>2</sub> par kWh sont :**

Biométhane  
**entre 23 et 44**  
selon le procédé

Solaire photovoltaïque  
**43,9**

Gaz naturel  
**239**

Le biométhane et le solaire photovoltaïque sont donc deux solutions bas carbone !



## Les missions du médiateur national de l'énergie

C'est une autorité publique indépendante  
qui a pour missions :

### ▪ DE FAIRE DE LA MÉDIATION

Proposer des solutions amiables aux litiges  
avec les entreprises.

<https://www.energie-mediateur.fr/>

### ▪ D'INFORMER

Informar les consommateurs d'énergie,  
**professionnels et particuliers**, sur leurs droits.

**Un comparateur d'offres de gaz naturel  
et de biométhane est disponible** (*il y a aussi un  
comparateur d'offres d'électricité*)  
sur ce site internet :

<https://www.energie-info.fr/>

## OÙ S'INFORMER POUR OBTENIR DU BIOMÉTHANE ?

**De nombreux syndicats  
d'énergies au sein  
d'Auvergne-Rhône-Alpes  
organisent  
des groupements d'achats  
d'énergies en gaz  
pour leurs adhérents !**

Les adhérents sont des structures publiques,  
en règle générale des **collectivités territoriales**.  
Certains syndicats peuvent aussi proposer  
des groupements d'achats d'énergies  
pour les structures intercommunales, les bailleurs  
sociaux, les établissements scolaires,  
les établissements médicaux-sociaux et d'accueil  
ou encore pour les services de l'État.

**Renseignez-vous auprès de chaque syndicat.**  
**Retrouvez leurs contacts sur notre site internet :**  
<https://teara.fr/>

**DE NOMBREUX FOURNISSEURS DE GAZ  
PROPOSENT**

**5% à 100%**

**DE BIOMÉTHANE DANS LEURS OFFRES !**

*Le saviez-vous ?*

**C'est le même gaz qui est livré à tous les clients  
raccordés au réseau gazier, quels que soient  
le fournisseur et le type d'offre.**

C'est pour cela qu'un mécanisme de garanties  
d'origine (GO) est mis en place pour certifier  
l'origine des offres en gaz vert.

La société EEX gère le registre  
des garanties d'origine (GO) du biométhane.  
Un GO représente un mégawattheure (MWh)  
de biométhane et assure la traçabilité  
du biométhane injecté dans le réseau de gaz.

**Sur une facture, la part d'origine en gaz  
renouvelable peut alors être indiquée !**





#### Sources :

JamyEpicurieux. Le biogaz, une solution pour remplacer les énergies fossiles ? Vidéo disponible sur youtube : <https://www.youtube.com/@JamyEpicurieux>

Vie publique. UE : accord européen pour interdire toutes les importations de gaz russe d'ici à 2027.  
Année de publication : 2025. Disponible sur ce site internet : <https://www.vie-publique.fr/>

Commission Européenne. L'UE convient de mettre définitivement un terme aux importations de gaz russe et d'éliminer progressivement le pétrole russe. Année de publication : 2025. Disponible sur ce site internet : <https://ec.europa.eu/>

ADEME. La méthanisation en 10 questions. Année de publication : 2023. Disponible sur ce site internet : <https://bibliothèque.ademe.fr/>

ADEME et Observ'ER. Chiffres clés du parc d'unités de méthanisation en France au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Disponible sur le site internet d'Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement : <https://www.biogaz-aura.fr/>

GRDF. Biodéchets : comprendre leur valorisation en gaz vert + Les biodéchets au service l'économie circulaire et de la production de gaz vert. Disponible sur ce site internet : <https://justdecarb.grdf.fr/>

Ministère de la transition écologique. Tri à la source des biodéchets : une obligation, de nombreuses solutions. Année de publication : 2023. Disponible sur ce site internet : <https://www.ecologie.gouv.fr/>

GRDF. Le gaz vert, votre allié pour une énergie décarbonée. Disponible sur ce site internet : <https://www.grdf.fr/>

Gouvernement. Mieux agir, la planification écologique. Année de publication : 2023. Disponible sur ce site internet : <https://www.info.gouv.fr/>

France gaz liquides. Le biopropane franchit un cap majeur : 84% d'émissions en moins que le propane. Année de publication : 2025. Disponible sur ce site internet : <https://www.francegazliquides.fr/>

Legifrance. Arrêté du 23 mai 2016 relatif à la préparation des combustibles solides de récupération en vue de leur utilisation dans des installations relevant de la rubrique 2971 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Disponible sur ce site internet : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

GRDF. BioGNV : Rouler 100% durable grâce au biométhane. Disponible sur ce site internet : <https://www.grdf.fr/>

GRDF. Le carburant BioGNV/GNV. Disponible sur ce site internet : <https://www.grdf.fr/>

GRDF. Gaz vert, biométhane, biogaz : quelle est la différence ? Disponible sur ce site internet : <https://www.grdf.fr/>

Legifrance. Article L211-2 du Code de l'énergie. Année de publication : 2023. Disponible sur ce site internet : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

ADEME. 10 conseils pour faire des économies d'eau à la maison. Disponible sur ce site internet : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/>

GRDF. Le catalogue des véhicules BioGNV/GNV. Disponible sur ce site internet : <https://www.grdf.fr/>

SDES. Comment les français se déplacent-ils pour aller travailler ? Disponible sur ce site internet : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>

GRDF. Réalisez des économies d'énergie avec un équipement gaz performant. Disponible sur ce site internet : <https://www.grdf.fr/>

GRDF. Quels sont les usages et les avantages du gaz vert ? Disponible sur ce site internet : <https://www.grdf.fr/>

GRDF. Première préemption de garanties d'origine biométhane à Clermont-Ferrand. Disponible sur ce site internet : <https://www.grdf.fr/>

GRDF et L'Union sociale pour l'habitat. Panorama gaz verts. Disponible sur ce site internet : <https://www.union-habitat.org/>

ADEME. Base empreinte carbone. Disponible sur ce site internet : <https://base-empreinte.ademe.fr/>

Le médiateur national de l'énergie. Qu'est-ce qu'une offre de gaz vert ? Disponible sur ce site internet : <https://www.energie-info.fr/>

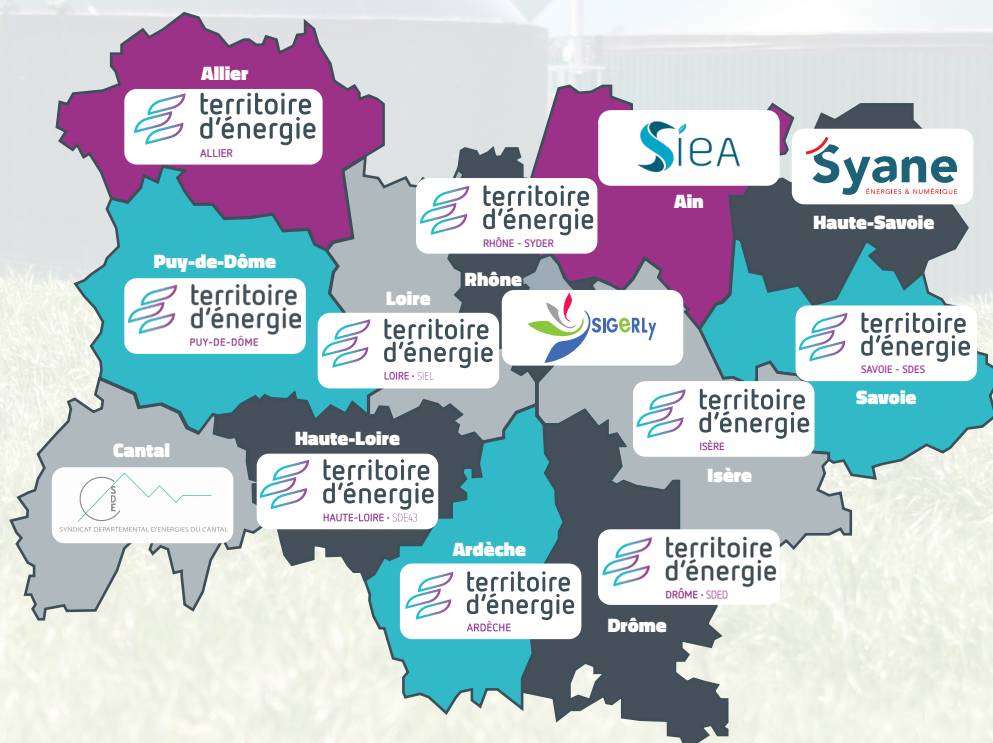
EEX. Registre des garanties d'origine du biogaz. Disponible sur ce site internet : <https://www.eex.com/>

GRDF. La pyrogazéification ou gazéification par pyrolyse. Disponible sur ce site internet : <https://www.grdf.fr/>

Ces structures publiques regroupent 4 000 communes, intercommunalités et départements adhérents pour agir dans le domaine de l'énergie (et du numérique pour certains). Concernant la thématique gaz, voici les actions des syndicats actuellement :

- Les syndicats sont les autorités chargées d'organiser les réseaux publics de distribution de gaz, hors métropoles. Dans chaque territoire, chaque syndicat négocie et gère le(s) contrat(s) de concession avec son (ses) délégataire(s). GRDF est présent sur la majorité du territoire.
- Certains syndicats, tels que le SIEL-Territoire d'énergie Loire et le SYANE, ont créé des sociétés d'économies mixtes (la Sem'Soleil et le Syan'Enr) afin de développer des projets en gaz renouvelable telles que des unités de méthanisation avec des collectivités, acteurs privés et/ou para-publics dans la Loire et en Haute-Savoie.
- Dans l'Allier, le SIEA a créé une commission méthanisation afin d'inciter au développement de la méthanisation en accordant une avance remboursable calculée sur 10% du montant HT des travaux et plafonnée à 200 000€.
- La plupart des syndicats d'énergies en Auvergne-Rhône-Alpes organise des groupements d'achats en gaz à destination des adhérents à cette mission.

Retrouvez les contacts des syndicats d'énergies sur le site internet de TEARA : <https://teara.fr/>



Ce document a été rédigé grâce au groupe de travail « gaz » au sein de Territoire d'énergie Auvergne-Rhône-Alpes.

Nous remercions GRDF, gestionnaire du réseau de distribution de gaz, et la FNCCR, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, pour leurs soutiens précieux ! Des ressources numériques disponibles sur les sites Internet de diverses structures ont également enrichies le document.



Le travail de graphisme a été réalisé par TEARA.

Les illustrations proviennent de GRDF, de TEARA, du SIEL-TE42, de la Sem'Soleil, du SIEA, de Cled'12 ou de Adobe IA. Le document a été publié en avril 2026 et est diffusé sur <https://teara.fr/> Ne pas jeter sur la voie publique.

